

3- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le maire expose que conformément au décret n° 562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n°2000-6 du 04 janvier 2000, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal.

Monsieur le Maire invite les candidats à déposer leur liste.

Une liste est proposée : MONTELMARD Chrystelle, Manier Karine, BEGOUIN Yolande, JUSSA Agnès, MONTAGNÉ Sonia.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote à main levée. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote à main levé et procède au vote de la liste.

Résultat du Vote : 19 voix POUR

4- CCID

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Le conseil municipal doit adresser aux services de la DGFIP, une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Monsieur Claude REYNAUD prend la parole pour présenter le rôle de la CCID.

Il procède à l'énumération des noms de la liste proposée et invite le conseil municipal à la compléter.

Mme VIALLE Viviane se propose pour compléter la liste.

5- SDED : approbation projet de raccordement SCA GROUPE YVRAI

Monsieur le Maire passe la parole à Mr MARCHETTO pour la présentation du dossier.

Monsieur MARCHETTO Yves expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de Saint Paul-les-Romans aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de la SCA groupe YVRAI par remplacement du transformateur	
Dépense prévisionnelle HT	13 259.56 €
Dont frais de gestion HT : 607.60 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements hors taxe mobilisés par le SDED	10 097.83 €
Forfait communal	3 161.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où le décompte excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire.
- Décide de financer comme suit la part communale : autofinancement.
- S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recettes émis par le receveur d'Energie SDED.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6- SDED : approbation projet de développement réseau VEILLEUX

Monsieur le Maire passe la parole à Mr BURAIS Eric pour la présentation du dossier.
Monsieur BURAIS Eric expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de Saint Paul-les-Romans pour alimenter la construction de Monsieur VEILLEUX (modification d'un tarif vert en 3 appartements).
Il s'agit d'un projet non soumis à autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ERDF.
- Atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme.
- Précise que la part non subventionnée sera recouvrée directement par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7- Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Mr MICHEL Jean.

Monsieur MICHEL Jean informe le Conseil Municipal que dans le cadre du BP 2014, une enveloppe globale de 20 000€ a été votée pour les subventions allouées.

Suite au vote du budget, le conseil municipal doit délibérer sur la répartition des subventions aux associations.

Il rappelle que la commune a reçu plusieurs demandes de subventions des associations communales.

Madame CARAT Cécile présente la répartition des subventions pour les associations Saint Pauloise. Sur cette répartition est rajouté l'A.C.C.A (leur demande de subvention n'était pas connue au moment du vote du budget)

Désignation	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé	Proposé
	2012		2013		2014
A.C.C.A					250.00
ADAPEI	153.00	153.00	153.00	153.00	153.00
Bibliothèque Lecture et Loisirs**	2 703.00	2 703.00	2756.00	2756.00	2811.00
Club Amitié Loisirs subvention	80.00	80.00	150.00	150.00	150.00
Comité Anciens Combattants	80.00	80.00	100.00	100.00	100.00
Comité des Fêtes reversement forains	400.00	150.00	400.00	0.00	0.00
Comité des Fêtes animation corso	2 100.00	2 100.00	2300.00	2300.00	2300.00
Comité des Fêtes apéritif corso					
Comité des Fêtes sécurité routière					
Coop.scol. Mat. sorties manifestat.	4180 (46,50 x 84 enfnt + 274 €***)	4 180.00	3384.00	3384.00	3995.00
Coop.scol. prim sorties manifestation	4882,5 (46,50 x 105 enfnt)	4 882.50	5264.00	5264.00	6486.00
Gymnastique volontaire	300.00	300.00	0.00	0.00	450.00
Joyeuse Sportive Foot sub. annuelle	500.00	500.00	0.00	0.00	400.00
Joyeuse Sportive Foot sub except.(90 ans)				0.00	1000.00

Prévention routière piste d'éducation	120.00	120.00	120.00	120.00	120.00
JS VOLLEY	0.00	0.00	500.00	500.00	600.00
St Paul Activités	0.00	0.00	0.00	0.00	400.00
Bouts 2 Scrap	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Chorale Saint Pauloise	0.00	100.00	130.00	130.00	500.00
Solde crédits à affecter	4 201.50		4443.00		235.00
TOTAL	20 000.00	15 688.50	20000.00	16357.00	20000.00

** 1766 habitants x 1,524490 € ; nouveau calcul pour 1844 habitants au 01/01/2014 = 1844 x 1.524490 = 2811,16 = 2811 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le tableau pour l'allocation des subventions aux associations présenté
- Charge Monsieur le Maire de l'attribution de ces subventions pour l'année 2014.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Monsieur MICHEL précise qu'une rencontre va être organisée avec les associations pour définir plus précisément leurs demandes de subventions.

En effet il est important de distinguer les subventions de fonctionnement et les demandes particulières qui pourraient être prise en compte dans des dépenses d'investissement.

Cette rencontre permettra également de définir plus précisément les projets de chaque associations et notamment la création d'événement particulier (90 ans du foot, 40 ans de la GV).

8- TARIF CAMION PIZZA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents stationnements réguliers accordés et existants sur la commune à savoir : deux taxis, les camions d'outillage et un camion pizza.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir le prix du droit de stationnement à 10 € par mois à compter du 1er juin 2014 pour les Camions de vente de Pizzas.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Mr MARCHETTO Yves demande à Monsieur le Maire la manière dont le camion est raccordé électriquement. Monsieur le Maire a constaté que celui-ci avait un groupe électrogène, une solution sera apportée pour trouver une solution moins précaire.

Le camion pizza sera présent sur la place des anciens combattants le vendredi soir.

9- INSTALLATION PRIMEUR ET TARIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création d'un marché d'approvisionnement par délibération du Conseil municipal en date du 18/04/2000. Ce marché était destiné à l'approvisionnement des habitants et des gens de passage en légumes, denrées alimentaires et produits divers.

L'occupation du domaine public est assujetti à un droit de stationnement, ces droits de stationnement ont été fixés par le conseil municipal pour les taxis, les camions pizza et les camions outillage ; par contre à ce jour le primeur n'est pas assujetti à un droit de stationnement.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à revoir le prix du droit de stationnement à 120 € par mois à compter du 1er juin 2014 pour les primeurs.

Mr MICHEL Jean demande à Monsieur le Maire s'il a pris contact avec les commerçant St Paulois pour avoir leur avis sur cette installation. Monsieur LUNEL informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite auprès des commerçants.

Le primeur s'installera pendant la période estivale tous les jours sur la place de la Tuilerie et celui-ci essaiera de travailler au maximum avec les producteurs locaux.

VOTE DU CM : 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

10- JURY D'ASSISE 2015

Il convient d'établir, pour l'année 2015, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

L'arrêté préfectoral n°2014100-009 fixe le nombre de jurés qui doivent composer la liste annuelle du jury criminel dans le Département.

Le nombre des personnes à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour chaque circonscription donc pour la commune de Saint Paul lès Romans = 3 jurés

N° PAGE :	1er tirage	2è tirage	3è tirage
	20	42	111
N° ELECTEUR DANS LA PAGE :	1er tirage	2è tirage	3è tirage
	2	5	1

11- QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire présente un courrier reçu en mairie sur le classement des communes dans la Drôme pour le taux de participation aux élections municipales. La commune de Saint Paul les Romans est arrivée 7^{ème} au classement. Monsieur le Maire félicite l'ensemble des électeurs pour leur participation.
- Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014 : Le bureau de vote sera composé de Mr LUNEL, Mme JUSSA, Mr MARCHETTO, Mme CARAT, Mme MONTELMARD, Mr BAEZA, Mme ROLLET, Mr CARBONNEL
- Désignation des référents CLI FBFC : 2 référent ont été nommé pour la CLI FBFC : Mr LUNEL et Mr MARCHETTO.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite du site FBFC va avoir lieu le 04/07/2014. Il invite les élus intéressés à se faire connaître rapidement auprès du secrétariat pour faire les demandes d'accréditation au site.

- Désignation du référent ambrisie : Mme CARAT Cécile se propose pour être la référente.
- Ouverture de l'enquête public de NEGOMETAL (autorisation à exploiter un nouveau site) à compter du 02/06/2014 et jusqu'au 04/07/2014. Le dossier est consultable en mairie de Romans. Le conseil municipal de St Paul les Romans est amené à formuler son avis sur l'enquête sous forme de délibération. Cette délibération sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur MICHEL Jean souligne l'importance de consulter ce dossier. Le dossier est à consulter en mairie de Romans mais un exemplaire de celui-ci est en mairie de Saint Paul les Romans. Un CD-ROM est également disponible.

- Trophées de l'entreprise : L'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes invite l'ensemble des entreprises situées sur son territoire à participer à la quatrième édition des trophées de l'entreprise. Le concours est ouvert du 05/05/2014 au 27/06/2014.
- Mr REYNAUD présente au conseil municipal la future proposition des tarifs cantine pour l'année scolaire 2014/2015. Ces tarifs seront délibérés lors du prochain Conseil municipal. Les élus demandent également la possibilité de revoir le prestataire de la cantine.
- Monsieur le Maire fait part de la rencontre qui aura lieu le 21/05/2014 avec l'ensemble du personnel communal ainsi que le conseil municipal. Un repas est organisé à la cantine scolaire.
- **Bibliothèque** : J Michel a rencontré responsable médiathèque qui a dit qu'il était évidemment regrettable que la bib doive déménager mais que la proposition rentre dans le cadre réglementaire (surface)
- **TAPS** : Rencontre parents, enseignants, APE, conseil d'école. Une plaquette par enfant a été distribuée sur laquelle figure aussi les APC avec un questionnaire pour avoir une idée des inscriptions pour TAPS, garderie, cantine à remplir pour 2 Juin
- **Réaménagement Joyeuse** : dossier lourd, pas avant 2016, une réunion a été faite le 15/05/2014 avec un technicien notamment sur la question de la révision du PPRN du fait de classement inapproprié en zone inondable

Une carte hydrétude montre le véritable impact une fois les travaux achevés les zones inondables sont énormément réduites. La révision n'est pas prévue avant 2-3 ans

Pour régler avant les problèmes particuliers il est possible de faire appel à un article code urbanisme permettant d'accepter ou refuser les permis en fonction d'un aléa. Il est prévu l'effacement des seuils dont celui du bia pour améliorer fluidité de la rivière et donc circulation de l'eau et favoriser la vie piscicole. Il faut freiner le débit d'eau pour éviter les inondations. Si le Bia n'est à la propriété de personne (pas de droit fondé en titre au vu des travaux apportés à celui-ci), ce qui semble être le cas, les seuils sont effacés. Les canaux pourraient être remis en eau seulement si une association très volontariste porte le projet et ce ne serait de toute façon pas au moment où le puisage d'eau peut être utile (période estivale).

- Vélo Route Voie Verte : Une rencontre est programmée avec un technicien ainsi qu'une personne du Conseil Général. Une réunion publique aura lieu prochainement pour la présentation de la VVV ainsi que pour le recueil des avis des riverains. Une réflexion doit être menée pour améliorer l'utilisation de la VVV.
- Mr MICHEL Jean fait part de la mise en place de la commission Vivre ensemble. Plusieurs idées ont été proposées lors de cette commission, Mise en place d'un Conseil municipal jeune, citoyenneté, forum des associations, rencontre avec d'autres villages...
- Mr LUNEL rappelle que le 1^{er} juin se déroulera le vide grenier de St Paul activités et que le 7 et 8 juin aura lieu les 90 ans du foot

La séance est levée à 21h30.

BAEZA Richard

BEGOUIN Yolande
Pouvoir à MICHEL Jean

BURAIIS Eric

CARAT Cécile

CARBONELL Théo

JUSSA Agnès

LUNEL Gérard

MANIER Karine

MARCHETTO Yves

MICHEL Jean

MONTAGNE Sonia
Pouvoir à Gérard LUNEL

MONTELMARD Chrystelle

QUERCIA José

REY Kévin

REYNAUD Claude

RODILLON Bernard

ROLLET Brigitte

ROUX Isabelle
Pouvoir à Eric BURAIIS

VIALLE Viviane